

**Le Président,**

Châteauroux, le 20 mars 2023

Madame le Maire, Monsieur le Maire,  
Monsieur le Président, Madame la Présidente,  
Chers Collègues,

Le Centre de Gestion de l'Indre entame la campagne de recueil des dossiers pour la promotion interne 2023. Pour mémoire, la promotion interne est un mode de recrutement dérogatoire au concours, qui permet aux fonctionnaires d'accéder au cadre d'emplois supérieur. La promotion interne a lieu au choix ou après examen professionnel.

Le nombre de postes ouverts à la promotion interne est limité règlementairement. Il est soumis à un quota basé sur le nombre de recrutements intervenus dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion (recrutements intervenus suite à un concours, mutations détachements, intégrations directes, à l'exception des mobilités internes). Ce nombre de poste est calculé par les services du Centre de Gestion. Pour information, vous trouverez ci-joint le bilan 2022 des postes proposés et des dossiers reçus.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les listes d'aptitude de la promotion interne sont établies par le Président du Centre de Gestion sur la base des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne définies après avis des comités techniques départemental et locaux.

Par ailleurs, à l'échelle de votre collectivité et établissement, vous avez également dû définir vos lignes directrices de gestion internes qui visent notamment à arrêter :

- ▶ Vos choix en matière de pilotage de vos ressources humaines
- ▶ Les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures, notamment en fixant les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les avancements de grades et promotion interne.

À noter qu'en l'absence de lignes directrices de gestion formalisées par vos soins par arrêté, au plus tard le 31 décembre 2022, il ne sera juridiquement pas possible de proposer de candidatures à la promotion interne 2023.

La proposition à la promotion interne, liée à la valeur professionnelle de l'agent, implique que le candidat proposé soit en capacité de réaliser les missions qui relèvent du cadre d'emplois supérieur pour lequel il est proposé. Ainsi, la promotion interne n'est pas un droit lié à l'ancienneté et l'autorité territoriale dispose du libre choix de proposer ou non un agent à la promotion interne suivant ses aptitudes et sa manière de servir.

Afin de proposer un agent à la promotion interne, l'autorité territoriale doit compléter un dossier, qui sera désormais **transmis par voie dématérialisée**, sur le site du Centre de Gestion. Aucun dossier papier ne sera examiné.

## **Le dépôt des candidatures se déroulera du 30 mars 2023 au 5 mai 2023 (17h)**

Afin de vous présenter la procédure de dépôt des dossiers de proposition à la promotion interne sur le site du Centre de Gestion, une présentation en ligne du nouveau dispositif sera réalisée par **webinaire le 30 mars 2023 à 14 heures**. La présentation sera disponible en replay sur le site du Centre de Gestion et un guide explicatif de la procédure dématérialisée sera téléchargeable.

Pour vous inscrire au webinaire : <https://www.cdg36.fr/events/webinaire-promotion-interne/>

Le dépôt des dossiers sera ouvert uniquement à compter du 30 mars 2023 à partir de 16 heures. Attention : les dossiers déposés seront analysés dans l'état. Il ne sera demandé aucune pièce complémentaire.

Le mot de passe ci-dessous devra être renseigné pour accéder au dispositif de dépôt de dossier de promotion interne :

### **PromotioninterneE2023**

Je vous invite à prendre connaissance des documents en pièces jointes pour vos propositions pour 2023 :

- ▶ Les lignes Directrices de Gestion pour la promotion interne définies par arrêté n°AG-21-2023 du 20 mars 2023.
- ▶ Le tableau des postes ouverts à la promotion interne 2023
- ▶ La fiche de proposition à la promotion interne (pour toutes les catégories A, B ou C).

Le Centre de Gestion continue de vous accompagner pour la mise en œuvre de l'évolution de carrière de vos agents. Une liste des agents remplissant les conditions de promotion interne pourra vous être transmise sur demande par courriel. Ces documents de travail pourront vous être utiles sous réserve de l'exactitude et de la complétude des informations relatives à la carrière de chaque agent que vous nous aurez transmises.

La liste d'aptitude 2023 sera publiée par le Président du Centre de Gestion à la fin du mois de juin 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers Collègues, l'expression de ma considération distinguée.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Xavier Elbaz".

Xavier ELBAZ